

AVALLON

2. Rue du Général Leclerc - Gare - ZA Bois Saint-Ladre

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

Zonage

- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
- UE(1,2,3,4,5,d,h,r) - Zone urbaine à vocation économique
- A - Zone agricole protégée
- Ac(a,m,v) - Zone constructible pour l'activité agricole
- N - Zone naturelle protégée

Prescriptions graphiques

- Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation

Éléments de la trame verte et bleue à protéger

- Arbre
- Mare
- Haie
- Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
- Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)
- Secteur ou ensemble paysager et patrimonial

Éléments portés à connaissance à titre informatif

- Recul par rapport aux routes classées à grande circulation

Fond de plan

- Cours d'eau et plans d'eau

